

MAISON D'ACCUEIL POUR FEMMES

Tél. 0851 89272
frauenhauspassau@t-online.de

Services:

- / Assistance et conseils anonymes - également pour les proches et amis
- / Protection contre la violence physique ou morale pour les femmes menacées de mauvais traitements
- / Possibilité d'hébergement temporaire
- / Accessibilité 24 heures sur 24

OFFICES DE LA JEUNESSE

Conseillent et répondent à toutes les questions concernant les enfants dans la famille.

Office de la jeunesse du canton de Passau,
0851 397-553
Office de la jeunesse de la ville de Passau,
0851 396-700, -723

ASSOCIATION WEISSER RING

Bureau régional de la Bavière du Sud, antenne de Passau (ville et canton), tél. 0151 55164619
weisser-ring@t-online.de

Exemples de services:

- / Accompagnement lors des rendez-vous auprès de la police, du Procureur de la République et du tribunal
- / Aide dans le cadre des contacts avec les autorités
- / Aide dans les situations d'urgence matérielle en rapport avec l'infraction

MÉDIATEUR

Direction administrative du district de Passau,
Mme Wagner, 0851 397-476
Ville de Passau, Mme Schmied-Recha, 0851 396-282

Services:

- / Premier élément d'orientation
- / Conseils confidentiels, dépourvus de tout jugement de valeur

AUTRES CENTRES

- Conseils sur les questions d'ordre existentiel, conjugal et familial

Ordinariat épiscopal de Passau
0851 34337 oder 34089
www.eheberatung-passau.de

Diakonisches Werk e. V.
0851 5606-0, www.diakonie-passau.de

Pro Familia
0851 53121, www.profamilia-passau.de

- Caritas-Erziehungs-, Jugend- und Familienberatung Passau, 0851 50126-0
www.erziehungsberatung-passau.de

- Département de santé publique de Passau
08502 9131-0
www.landkreis-passau.de/GesundheitsamtimLandkreisPassau.aspx

- Clinique pédiatrique de Passau
0851 72050, www.kinderklinik-passau.de

- Solwodi e. V. für ausländische Betroffene
0851 9666450, www.solwodi.de

Responsable du contenu au sens du droit de la presse:
Melanie Wagner
Dir. adm. du district de Passau, Domplatz 11, 94032 Passau
Hôtel de police NB, Wittelsbacherhöhe 9-11, 94315 Straubing



VIVRE LIBREMENT! SANS VIOLENCE.



NON

à la violence domestique

dans la RÉGION DE PASSAU

LA VIOLENCE DOMESTIQUE

- / peut concerner tout homme et toute femme à tout âge
- / est donc un sujet qui concerne tout homme et toute femme

AGIR AU LIEU DE SE TAIRE!

- Si vous
- / vous trouvez dans une situation de violence
 - / avez été victime de violence
 - / connaissez des cas de violence dans la famille

vous trouverez au sein du district de Passau et de la ville de Passau des centres d'accueil qui vous aideront.



Les amis, les voisins ou les membres de la famille peuvent aider également.

DEVENEZ ACTEUR, AGISSEZ !

Ligne d'aide téléphonique "Violence contre les femmes", valable dans toute l'Allemagne, gratuite, 24h/24

08000 116 016

LOI POUR LA PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE

La violence domestique n'est pas une affaire privée. **La violence corporelle, sexuelle et psychique est toujours une injustice** et est aussi punissable lorsqu'elle est commise au sein de la famille ou du couple. La loi pour la protection contre la violence permet de renforcer les recours possibles des personnes concernées par la violence domestique et d'engager plus fortement la responsabilité des acteurs.

En tant que personnes concernées, vous pouvez

- requérir des mesures judiciaires pour vous protéger contre la violence et des harcèlements
- demander l'assignation du lieu de résidence commun à votre usage exclusif.

La loi est valable pour les communautés de vie maritales et non maritales, elle s'applique aussi bien pour les femmes que pour les hommes concernés par la violence conjugale.

Vous pouvez déposer des requêtes conformément à la LOI POUR LA PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE auprès du:

Tribunal d'instance de Passau
Tribunal aux affaires familiales
Bureau des requêtes juridiques
Tél. 0851 394-342, -345, -346

Vous pouvez demander personnellement des ordonnances de protection et/ou l'assignation du lieu de résidence commun conformément à la loi pour la protection contre la violence. Vous pouvez également déposer ces requêtes par le biais d'un avocat.

POLICE

Une personne chargée des "violences domestiques" se trouve dans chaque commissariat de police.

Elle est à même:

- / de fournir une aide immédiate dans les situations d'urgence
- / de prêter assistance/d'enregistrer un dépôt de plainte

Commissariats

PI Passau:	0851 9511-448, -447
	0851 9511-421 (24h/24)
PI Vilshofen a. d. Donau:	08541 9613-0
PI Hauzenberg:	08586 9605-0
PI Bad Griesbach:	08532 9606-0
PSt Pocking:	08531 905860
PSt Tittling:	08504 910890

Le fonctionnaire de police délégué aux femmes et aux enfants au commissariat de Basse-Bavière, tél. 09421 868-1333 et l'interlocutrice auprès de la police criminelle de Passau, tél. 0851 9511-370 (répondeur)

offrent aux victimes des renseignements sur:

- / le déroulement des enquêtes de police
- / les droits de la victime au cours de la procédure pénale
- / les voies juridiques conformément à la loi pour la protection contre la violence

En cas d'urgence: APPEL D'URGENCE 110